

## DRAME DE LA FOLIE

UN GENDARME TUE PAR UN ALIEN

La Roche-sur-Yon, 22 décembre. — Un nommé François Guibaud, âgé de 47 ans, cultivateur, demeurant au hameau de Renou, avait été récemment interné à l'asile d'aliénés de la Roche-sur-Yon comme alcoolique dangereux.

Hier il réussit à s'échapper de l'asile et s'empressa de réintégrer son domicile.

Immédiatement avisés de l'évasion, les gendarmes se rendirent au domicile de l'âme, où il se trouvait barricadé dans sa maison, armé d'un fusil avec lequel il menaçait de faire feu sur qui voudrait s'empêtrer de ses personnes.

Les gendarmes essayèrent de faire entendre raison au dément : deux d'entre eux parlaient avec le malheureux lorsqu'il traversa la porte vitrée de sa maison.

Tous les efforts étant inutiles, et le dément s'exaltant à la pensée de retourner à l'âme, trois autres gendarmes enfoncèrent la porte du jardin de Guibaud qui, à la vue des représentants de la force publique, lura sur eux.

Un coup de feu, presque à bout portant, atteignit le gendarme Noiraud qui tomba trempé en plein cœur. La mort du malheureux fut instantanée.

Guibaud appréhendé par les gendarmes fut conduit à la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon, où il a été écroué.

Le drame a produit une profonde émotion dans la région où la victime était très estimée.

Le malheureux gendarme laissa une veuve encinée de six mois et cinq enfants. La douleur de la pauvre femme à qui on a appris avec tous les ménagements possibles la mort tragique de son mari, fait peine à voir et on craint pour sa raison.

## Tragique suicide d'une jeune fille

Son père l'empêchait d'aller au bal. — Elle sait un coup de revolver

Paris, 22 décembre. — Mlle Lucienne Millet, une modiste de seize ans, habitant rue des Peupliers avec ses parents, se disposait à sortir pour aller au bal, où elle devait rencontrer un jeune homme qui lui faisait du cœur.

Son père lui ayant fait observer qu'elle ne devait point aller danser sans être accompagnée de sa famille, la jeune fille s'obstina et, comme on lui opposa une défense formelle, elle courut s'enfermer dans sa chambre.

Presque aussitôt une détonation retentit. La malheureuse jeune fille venait de se tirer un coup de revolver à la tête, et transportée à l'hôpital Cochin, elle y succomba.

Dans une lettre écrite à la hâte Mlle Lucienne Millet déclara que, contrainte de renoncer à son amour, elle préférait mourir.

## Le « Bon Juge » et les magistrats belges

Le président Magnaud répond à M. de Preille de la Nieppe.

Bruxelles, 22 décembre. — On se rappelle que M. de Preille de la Nieppe, procureur général à la cour d'appel de Bruxelles, a récemment attaqué M. Magnaud et ses théoriques à bon jugement lors de la rentrée des cours des tribunaux, qui avait provoqué le mécontentement des juges et des avocats. M. Magnaud, ancien ministre de la justice de Belgique et un des élus du parti catholique, lui a adressé une lettre pleine d'éloges et consolida avec ses collègues de l'autre sexe l'exemple du bon juge.

La réponse de M. Magnaud, très vive et toute d'attaque, fut beaucoup de bruit dans les milieux judiciaires belges.

## DANS LA RÉGION

### La catastrophe de Courrières

LA COMMISSION DES MINES ENTEND MM. BRIAND ET BARTHOU

Paris, 22 décembre. — La commission des mines, réunie sous la présidence de M. Briand, a entendu, ce matin, le ministre des Transports publics au sujet de l'examen des dossier judiciaires et administratifs de la catastrophe de Courrières.

Le greffe des scénars qui a parté assez longuement donné connaissance d'un rapport qu'il a reçu personnellement du procureur général de la Cour de Douai, M. Barthou, à l'entretenu la commission de l'enquête administrative et des suites données.

Comme sur certains points des rapports, il y a eu de la part de certains membres de la commission des observations et des rectifications, il a été convenu que Basly et M.

FEUILLET DU 23 DÉCEMBRE. N° 21

## VIDOCQ

### Le Roi des Policiers

par Marc MARIO et Louis LAUNAY

On éprouve les plus grandes difficultés à faire recouvrer.

Un repos d'une heure succéda à cette crise.

Landrin se réveilla de nouveau. Il ouvrit les yeux, vitreux et regarda autour de lui.

« Père, lui dit Francine, me reconnaîssez-vous ?

Le blessé ne pouvait entendre son enfant.

Il prononça quelques paroles incompréhensibles, son poing menaça le vide.

On lui fit prendre une cuillerée de sa potion. Il se remit dans un sommeil comateux qui dura jusqu'à l'aurore.

Quand les premiers rayons du jour commencèrent à dissiper les ténèbres de la nuit, le blessé s'agitait de nouveau.

Il parvint pas à se réveiller, mais ses yeux laissèrent échapper des phrases sans suite.

Foeriant, Francine entendit assez distinctement ces mots singuliers : « Maladroït... C'était l'autre... »

CHAPITRE X

Le capitaine Caron

L'homme que nous avons présenté à nos lecteurs, lorsqu'il s'est introduit au château de Kermaill, était un bandit.

Simon rapporteurs auraient une entrevue avec les ministres et que la commission statuerait ensuite.

Mais d'ores et déjà, on peut dire qu'un rapport sera fait sur l'ensemble et qu'il sera soumis à la Chambre.

## LE DRAME DE QUIEVY

Le fils Trouillet à l'instruction

Interrogé hier par M. Gachet, juge d'instruction, Trouillet fils, arrêté dans les circonstances qui l'on sait, a été formellement accusé d'avoir donné la mort à son père. Il affirme qu'il venait de recevoir chez lui, à Quiévy, dans la soirée de vendredi, le corps de son père pendu dans sa demeure. Epouvanté à cette vue, il aurait coupé la corde et déposé le cadavre sur une chaise, où il a été découvert le lendemain par des voisins. Il est à remarquer qu'aujourd'hui, il n'a pas trouvé d'autre endroit où se cache ce qui fait croire que le corps avait déjà la rigidité cadavérique lorsqu'il y fut déposé.

L'enquête continue activement.

Contrairement aux bruits qui avaient couru hier à Quiévy, Trouillet n'a pas été remis en liberté.

Après son interrogatoire dans le cabinet du juge d'instruction, il a été réintégré à la maison d'arrêt.

C'est de cette façon que l'affaire venait pour audition des témoins.

M. Addeler, commissaire aux délations judiciaires, fut chargé de recevoir des personnes d'assises avoir à se plaindre des agissements d'un groupe de financiers.

Sept personnes, habitant Lille ou les environs, étaient plaintes, le parquet de Lille s'était dessaisi — le principal des financiers visés habitaient Paris — au profit de celui de la Seine.

C'est de cette façon que l'affaire venait pour audition des témoins.

M. Addeler a entendu les plaignants. Il s'agit d'une opération pour le placement d'actions d'une société ayant pour titre « La Caspazia Mining », dont l'exploitation serait près de Mexico.

Plusieurs personnes habitant Paris, Lille et Tournai s'occupaient du placement des titres. L'une d'elles est en fuite.

Les plaignants leur reprochent de leur avoir vendu des titres qu'ils savaient sans valeur.

On convoqua des assemblées qui se réunirent au premier étage d'un restaurant connu, où y fut des débats annonçant un rendez-vous en minaret.

Tout cela n'était, paraît-il, que bluff et le conseil de France écrit au cœur de nos concitoyens, se renseignant auprès du juge, que la mine existait bien, mais qu'il ne donnait que l'eau, assez, assez, ajoutait-il, pour alimenter la ville de Mexico.

Les directeurs de la société en Amérique, Davy et Bryan, seraient du reste sous les verrous.

Le montant de l'argent soutiré à l'épargne par cette entreprise, atteindrait quatre millions.

Parmi les personnes lésées on cite deux députés libéraux du département.

L'affaire suit son cours.

## A WALLERS

### Un géographiste

écrasé par le train

La victime est le fils du garçon de recettes Dobby assassiné à Lille.

Après les trois accidents mortels qui ont si tragiquement marqué la journée dernière, voici qu'un nouveau drame du chemin de fer vient de se produire en gare de Wallers. Vers onze heures du matin, au moment du passage de l'express Valenciennes-Douai, un électricien M. Dobby, travaillait à la réfection de la ligne télégraphique qui longe le volo. M. Dobby ayant eu besoin de traverser la route pour passer avant le train. Il n'en eut pas le temps. Le malheureux, lassonné par la locomotive, fut renversé et terriblement écrasé.

Aucune trace d'affraction ne put être relevée dans la maison et cependant Mme Anthoine affirmait que le malheureux avait été renversé par un train.

M. Dobby qui était âgé de 31 ans habitait à Audenhove.

Le malheureux était le fils du garçon de recettes Dobby dont la mystérieuse disparition produisait tant d'émotion et qui est restée inexplicable.

L'affaire paraissait si étrange aux gendarmes qu'ils prévinrent le maire d'une perquisition nécessaire. M. l'adjoint Gay fut délégué et ces messieurs se rendirent au nouveau bureau de Tournai où l'on perquisitionna et où l'on découvrit une reconnaissance du Monte-Piété portant l'engagement de la monte et de la chaîne que l'épicier prétendait lui avoir été volée.

C'est alors que, pressé de questions et après bien des reticences, elle avoua que poussée par des besoins d'argent, elle avait imaginé cette scène destinée à cacher son état de gêne.

L'histoire était, comme on le voit, du dernier cri !

## A MARCQ-EN-BAROEUL

### Un vieillard mort de froid

Le cadavre d'un homme de soixante ans est découvert dans un fossé.

Hier matin, vers six heures et demie, des ouvriers se rendent à leur travail, aperçoivent un homme étendu dans le fossé qui longe la route nationale, près du Molinel, dans une attitude rigide et ne donnant plus signe de vie.

S'étant approchés, ils reconnaissent un nommé Plaquet Alphonse, ouvrier agricole, âgé de 60 ans et constatent qu'il était mort.

On suppose que Plaquet, qui avait des habitudes d'intempérie, sera, étant ivre, tombé !

Ainsi que nous l'avons expliqué, rien dans son aspect ne dénotait le malaise.

Son père était mort ruiné, quelque temps après avoir perdu sa femme.

Le marquis de Grey, bien qu'il ne soit que cousin par alliance de l'orphelin, le reconnaît et lui fit donner une excellente éducation.

Albert se montra bientôt indigne des habitudes du vieillard. Il se rendit coupable de plusieurs méfaits, qui lui attirent des remontrances sérieuses de la part de son bienfaiteur.

Très vaniteux, et voulant satisfaire ses passions qui le dominaient. Albert de Chaignolles, qui se trouvait au château de Kermaill, où le marquis passait l'automne, quitta la Bretagne et vint à Paris.

Albert possédait une intelligence hors ligne. S'il avait voulu vivre honnêtement, et recourir au crédit de son cousin, il fut réduit à vendre tout ce qu'il possédait.

Il préféra exploiter l'humanité, dont les faiblesses et les folies excitaient ses râilles.

Il résolut de vivre aux dépens de son propriétaire, sans reculer devant l'emploi des moyens.

Il commença par une série de savantes escroqueries qui restèrent impuniées. Il fréquentait le monde. Il avait le plus brillant des relations.

Il vivait comme un fils de famille qui dépense deux cent mille francs par mois.

Un jour, contrairement à sa dextérité habituelle, il tomba dans un fossé, un de ses meilleurs amis, le duc de Caviglia, gentleman italien, sociétaire d'Amphion.

Albert de Chaignolles avait vendu cinquante mille francs au lansquenet. Il n'avait plus d'argent. Son honneur l'incita à lui proposer une revanche sur parole.

Il refusa, déclarant qu'il allait chez lui.

Le drame de Quiévy a été dévoilé à peine vingt minutes d'après par le juge d'instruction, Trouillet fils, arrêté dans les circonstances qui l'on sait, a été formellement accusé d'avoir donné la mort à son père. Il affirme qu'il venait de recevoir chez lui, à Quiévy, dans la soirée de vendredi, le corps de son père pendu dans sa demeure. Epouvanté à cette vue, il aurait coupé la corde et déposé le cadavre sur une chaise, où il a été découvert le lendemain par des voisins. Il est à remarquer qu'aujourd'hui, il n'a pas trouvé d'autre endroit où se cache ce qui fait croire que le corps avait déjà la rigidité cadavérique lorsqu'il y fut déposé.

L'enquête continue activement.

Contrairement aux bruits qui avaient couru hier à Quiévy, Trouillet n'a pas été remis en liberté.

Après son interrogatoire dans le cabinet du juge d'instruction, il a été réintégré à la maison d'arrêt.

C'est de cette façon que l'affaire venait pour audition des témoins.

M. Addeler, commissaire aux délations judiciaires, fut chargé de recevoir des personnes d'assises avoir à se plaindre des agissements d'un groupe de financiers.

Sept personnes, habitant Paris, Lille et Tournai s'occupaient du placement des titres. L'une d'elles est en fuite.

Les plaignants leur reprochent de leur avoir vendu des titres qu'ils savaient sans valeur.

On convoqua des assemblées qui se réunirent au premier étage d'un restaurant connu, où y fut des débats annonçant un rendez-vous en minaret.

Tout cela n'était, paraît-il, que bluff et le conseil de France écrit au cœur de nos concitoyens, se renseignant auprès du juge, que la mine existait bien, mais qu'il ne donnait que l'eau, assez, assez, ajoutait-il, pour alimenter la ville de Mexico.

Les directeurs de la société en Amérique, Davy et Bryan, seraient du reste sous les verrous.

Le montant de l'argent soutiré à l'épargne par cette entreprise, atteindrait quatre millions.

Parmi les personnes lésées on cite deux députés libéraux du département.

L'affaire suit son cours.

C'est de cette façon que l'affaire venait pour audition des témoins.

M. Addeler, commissaire aux délations judiciaires, fut chargé de recevoir des personnes d'assises ayant à se plaindre des agissements d'un groupe de financiers.

Sept personnes, habitant Paris, Lille et Tournai s'occupaient du placement des titres. L'une d'elles est en fuite.

Les plaignants leur reprochent de leur avoir vendu des titres qu'ils savaient sans valeur.

On convoqua des assemblées qui se réunirent au premier étage d'un restaurant connu, où y fut des débats annonçant un rendez-vous en minaret.

Tout cela n'était, paraît-il, que bluff et le conseil de France écrit au cœur de nos concitoyens, se renseignant auprès du juge, que la mine existait bien, mais qu'il ne donnait que l'eau, assez, assez, ajoutait-il, pour alimenter la ville de Mexico.

Les directeurs de la société en Amérique, Davy et Bryan, seraient du reste sous les verrous.

Le montant de l'argent soutiré à l'épargne par cette entreprise, atteindrait quatre millions.